

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 15 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-041

Objet : Modalités d'attribution des bourses de mobilité sur critère d'excellence et des bourses de mobilité Master de l'Institut NeuroMod.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis du Conseil Académique du 3 mars 2022 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation ;

Considérant qu'en qualité d'Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel expérimental, Université Côte d'Azur est autorisée à instituer des aides spécifiques au bénéfice de ses étudiants ;

Approuve les modalités d'attribution des bourses de mobilité sur critère d'excellence et des bourses de mobilité Master de l'Institut NeuroMod, comme annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 15 mars 2022


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marie DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-041**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 28 MARS 2022
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Projet de Bourse de Mobilité Excellence pour l'Institut NeuroMod

**Procédure d'attribution de bourses de mobilité sur critères d'excellence :
1000€ par mois sur 6 mois maximum**

I. Admissibilité

Etudiant.e.s inscrit.e.s en Master 1 de l'Institut NeuroMod (Master National de Sciences Cognitives ou MSc Mod4NeuCog) ou étudiant.e.s en thèse venant d'un autre établissement qu'Université Côte d'Azur.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

II. Dossier de candidature

Pour les étudiant.e.s admis dans les mentions sus-citées en Master 1 :

Le/la candidat.e doit envoyer son dossier de candidature jusqu'au 5 décembre inclus, avec les pièces suivantes :

- CV
- Notes obtenues lors des trois dernières années
- Avis argumenté d'au moins deux professeurs de disciplines différentes
- Projet interdisciplinaire motivé avec les acteurs locaux
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Toute preuve attestant de difficulté financière (avis d'imposition, relevé de banque, attestation de bourse sur critères sociaux...).

Pour les étudiant.e.s en thèse :

Le/la candidat.e doit envoyer son dossier de candidature jusqu'au 5 décembre inclus, avec les pièces suivantes :

- CV
- Notes obtenues en Master
- Projet interdisciplinaire motivé avec les acteurs locaux, d'au moins 3 mois (fragmentable)
- Avis motivé du/de la directeur.rice de thèse
- Lettre de recommandation de l'un des acteurs locaux
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Toute preuve attestant de difficulté financière (avis d'imposition, relevé de banque, attestation de bourse sur critères sociaux...).

III. Principes et conditions d'attribution

Condition d'attribution dans les deux cas :

Après délibération du Conseil Scientifique de l'institut en janvier, la bourse sera mise en place à chaque mois complet que l'étudiant passera en France (avec un maximum de 6 mois payés).

L'obtention se fera sur des critères à la fois d'excellence, d'insertion dans le milieu local et de difficulté financière. Les candidats étrangers seront favorisés, même si cela n'exclut pas le financement de candidats français ou de candidats faisant leur thèse en France.

L'institut NeuroMod est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et des besoins de ses filières de master.

Pour les étudiant.e.s admis dans les mentions sus-citées en Master 1 :

La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant.e soit en cours, soit en travaux dirigés, soit durant les stages, soit aux examens.

La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

Pour les étudiant.e.s en thèse :

La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant.e dans le laboratoire avec lequel il/elle est sensé.e travailler.

La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

Projet de Bourse de Mobilité Master pour l'Institut NeuroMod

Procédure d'attribution de bourses de mobilité Master : 1000€ par mois sur 6 mois maximum

I. Admissibilité

Etudiant.e.s inscrit.e.s en Master 2 de l'Institut NeuroMod (Master National de Sciences Cognitives ou MSc Mod4NeuCog) voulant effectuer un stage à l'étranger.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

II. Dossier de candidature

Candidature à constituer au fil de l'eau et au plus tard jusqu'au 15 décembre, le/la candidat.e devra constituer un dossier avec :

- CV
- Notes obtenues au cours du Master 1
- Avis argumenté d'au moins deux professeurs
- Lettre de motivation présentant le projet interdisciplinaire mené à l'étranger
- Lettre de recommandation de la personne voulant encadrer le stage (organisme public ou privé)
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Toute preuve attestant de difficulté financière (avis d'imposition, relevé de banque, attestation de bourse sur critères sociaux...).

III. Principes et conditions d'attribution

Après délibération du Conseil Scientifique de l'Institut, la bourse sera mise en place pour une durée de 3 à 6 mois (1000 euros par mois). L'obtention se fera sur des critères à la fois d'excellence, de projet et de difficulté financière avérée.

La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant.e dans la structure avec laquelle il/elle est sensé.e travailler.

La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement correspondant.

L'Institut NeuroMod est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et des besoins de ses filières de master.